Coup d'Oeil sur l'éval'

PERCEPTIONS ET CONNAISSANCE DES RÈGLES DE CIRCULATION DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

Afin de mieux comprendre les habitudes de déplacement des habitants de la Métropole, une enquête par questionnaire, représentative de la population métropolitaine, a été réalisée par l'institut de sondage l'IFOP. Elle vise à évaluer la perception des règles de circulation et à identifier les leviers d'amélioration du partage de l'espace public.

Les questionnements



- Quelle est la connaissance des habitants des règles de circulation ?
- Que pensent ils de leurs conditions de déplacement sur la Métropole ?

La méthode



L'enquête a été menée par entretien téléphonique entre le 5 et le 15 mai 2025.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après classification par typologie de territoire.

Les personnes interrogées

1006 répondants



représentatifs de la population de Toulouse Métropole, âgés de 18 ans et plus.

Que retenir ?



Des conditions de déplacement jugées satisfaisantes par les habitants

62% des habitants de Toulouse Métropole trouvent que les conditions de déplacement dans la Métropole sont bonnes (7 à 10), contre une moyenne nationale de 69% dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus.

Un sentiment de confort et de sécurité dans les déplacements quotidiens élevé

77% des habitants de Toulouse Métropole déclarent être en sécurité dans leurs déplacements au quotidien, contre une moyenne nationale de 69% dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus

Une connaissance relative des règles de circulation

Bien que 97% des répondants déclarent bien connaître les règles de circulation, il y a un écart entre le niveau de connaissance déclaré et la connaissance réelle des règles de circulation.

Si près de la moitié des habitants identifient correctement la limitation de vitesse à 30 km/h, ils sont également encore nombreux à penser qu'elle se situe à 50 km/h :

45% des habitants de Toulouse Métropole pensent que la vitesse maximale autorisée à Toulouse, Blagnac ou Colomiers est de 50 km/h.

On relève une connaissance partielle des règles applicables en zone de rencontre, avec une part importante d'incertitude. En effet, 32% des habitants de Toulouse Métropole indiquent ne pas savoir ce qu'est une zone de rencontre.

On constate également une méconnaissance marquée des règles spécifiques aux voies vertes. En effet, un tiers des habitants déclare ne pas savoir ce qu'est une voie verte.

⅓ des répondants connait le code de la rue déployé en 2024

Une campagne de sensibilisation plutôt visible

28% des habitants de Toulouse Métropole ont vu les affiches sur les inattentions/distractions/risques encourus à pied, à vélo, en voiture.

L'enquête met ainsi en évidence un décalage entre la connaissance perçue et la compréhension réelle des règles de circulation

Ce constat souligne la nécessité de poursuivre le travail de pédagogie et de clarification des règles afin de favoriser une cohabitation plus apaisée dans l'espace public.

Les leviers identifiés par les habitants

Afin d'améliorer le partage de l'espace entre usagers, les habitants ont exprimé des attentes :



- Faire de la pédagogie vis-à-vis de l'ensemble des usagers 46%
- Améliorer la signalisation et les marquages des espaces pour chaque type d'usager 45%
- Davantage verbaliser les infractions et les comportements à risque 44%

Ces leviers rejoignent les axes de travail du Code de la rue.

Pour plus d'information :
mission.evaluation@toulouse-metropole.fr

MAIRIE DE TOULOUSE

toulouse métropole